

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs de Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit des frontières de Russie au Mercure de Souabe, feuille ministérielle de Wurtemberg :

Tandis qu'en France et en Angleterre la situation de l'Orient provoquent des armemens et excitent des cris de guerre, on n'a pris jusqu'ici en Russie aucune mesure militaire qui soit la suite de cette situation.

On écrit de Mayence, le 28 juin : « Il a été dit que l'Angleterre envoie le docteur Bowring à Berlin, pendant les discussions relatives aux douanes. La France y envoie de son côté, M. Engelhart, commissaire pour la navigation du Rhin. Il partira au premier jour pour sa destination. »

Une lettre de Constantinople du 18, publiée par la Gazette de Carlsruhe, contient ce qui suit :

Hier, il y a eu un grand dîner auquel ont assisté les ayans des provinces voisines. La sultane mère y a paru avec son fils, dont elle a confié la défense en termes touchans aux grands de l'empire.

La destitution de Hafiz-pacha et du capitain-pacha accusés tous deux de trahison, a été résolue. Hussein, pacha de Widin, qui s'est distingué près de Varna, a été nommé successeur de Hafiz pacha et de Tahir pacha, commandant de la flotte.

FRANCE. — Paris, le 8 AOUT.

Plusieurs journaux disent ce matin que des dissidences ont éclaté dans le sein du cabinet, que le mot de démission a été prononcé et que cette scission et les menaces de retraite ont pour cause un débat sur les affaires d'Orient.

Le journal officiel du soir dit bien qu'il n'y a pas eu de dissidence au sujet de la question des sucres, mais il garde le silence pour ce qui concerne les délibérations relatives à la question d'Orient.

Quant une question de cette gravité est agitée, on conçoit que des avis divers soient proposés, d'autant plus que la question est complexe. Il s'agit, d'abord, de déterminer si des forces seront réunies dans un de nos ports méditerranéens ; c'est là un point politique. Il s'agit, ensuite, de choisir un lieu de débarquement, et la question devient stratégique.

Comme on voit, une délibération de cette nature ne peut pas être résolue sans examen sérieux, dans lequel la question est envisagée sous toutes les faces. Il arrive souvent qu'on prend pour des dissidences les divers points sur lesquels peut rouler une discussion, surtout quand on n'a pas une connaissance suffisante des faits, et voilà pourquoi peut-être des feuilles, incomplètement informées, se trompent sur la nature des opinions qui se sont manifestées dans le sein du Cabinet.

Feuilleton.

LES DERNIERES FETES DE JUILLET.

Nous avons fait une nomenclature de métiers étranges, — tels que retourneur d'invalides, promeneurs de chiens convalescens, répéteur de sermons pour les langues mortes, culottier de pipes, employé aux trognons ; mais nous ne commissions pas le marchand d'habits sur place.

Ce marchand était un gros homme avec une grande figure sculptée en masque de polichinelle, des favoris roux et des cheveux de faïence à fleur de tête ; un vrai prototype de Dulcamara et de Fontanarose. Il avait les mouvements prestes et faciles comme un arracheur de dents ou un avaleur de sabres.

« Regardez cet habit noir, criait-il à pleins poumons, il est fort propre, presque tout neuf ; il a été porté deux ou trois ans, tout au plus. — Un habit acheté au Palais Royal n'aurait pas meilleure tournure ; voyez comme il va bien ! »

« C'est extrêmement porté en ce moment, dit-il, vous n'en met pas d'autres pour aller en soirées chez les ambassadeurs et les ministres ; jeune homme maintenant que votre toilette est faite et que vous avez l'air d'un fashionable en deux temps, deux sauts, deux mouvements, comme c'est convenu, allons tordre le col au Polichinelle. »

« En avant marchons ! Contre leurs canons ! car le gosier me sèche. — Elle est un peu propre la calembourg, je m'en fâite ! »

« Après le marchand d'habits, nous avons été visiter : LA GEANTE ANVERSOISE, ACCOMPAGNEE DE SERPENS INSTRUMENTS. Instruits nous a paru délicat. Les ânes et les chiens ont décrié l'épithète de savant ; instruit est beaucoup plus noble et moins vu. »

— Voici quelques détails sur les dernières discussions qui ont eu lieu dans le conseil des ministres, au sujet des affaires d'Orient :

La réunion d'un corps de troupes dans la 8me. division militaire, mais principalement à Toulon, a été surtout appuyée par MM. Duperré, Teste, Dufaure et Villemain. M. Soult et M. Passy sont les seuls ministres qui s'y sont opposés. On nous assure que MM. Dufaure, Teste et Villemain ont offert leur démission en disant qu'ils ne pouvaient rester dans le cabinet au moment où l'on refusait de prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'honneur de la France à l'étranger.

— M. le duc d'Orléans qui doit, dit-on, partir demain pour Bordeaux, s'est rendu aujourd'hui au ministère de l'intérieur. Après cette visite à M. Duchâtel, il en a fait une à son collègue M. le ministre de l'instruction publique. Le secrétaire de S. A. R. a eu une longue conférence avec le secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— Les ratifications pour le traité conclu entre la France et le Mexique ont été échangées.

— Quelques journaux ont cru devoir s'occuper de dissidences qui se seraient révélées dans le sein du conseil des ministres au sujet de la question des sucres. Ils ont été mal informés. Le gouvernement continue de surveiller attentivement les faits et ne cesse pas de prendre en sérieuse considération tous les intérêts qui se rattachent à cette question.

— Plusieurs régiments qui avaient reçu l'ordre de faire leurs préparatifs de départ pour Fontainebleau ont reçu contre ordre.

— M. le comte de Toreno, ancien ministre d'Espagne, est arrivé le 4 août avec sa suite à Nancy.

— Nous pouvons affirmer d'une manière positive que M. Dufaure a annoncé depuis plus d'un mois à ses amis, qu'il ne ferait plus partie du ministère dans le courant d'août à moins que M. Thiers ne fut admis dans le cabinet.

— M. de Rumigny, a été reçu hier soir en audience à Saint-Cloud, il doit partir ces jours-ci pour Madrid.

— On annonce la mort du célèbre banquier Rougemont de Lowenberg ; il a succombé dans la journée d'hier à une longue maladie.

— Hier matin à 8 heures, M^{me} la baronne Pasquier en se dirigeant de sa chambre à coucher vers ses appartemens, s'est cassée la cuisse au col du fémur. La blessure est fort grave.

— Nous avons dit hier que le bruit courait à Marseille qu'Hafiz pacha s'était réfugié à Ibrahim. La Gazette du Midi, qui nous arrive aujourd'hui, précise le fait en ces termes :

Des lettres commerciales d'Alexandrie annoncent qu'Hafiz pacha vient de suivre l'exemple d'Achmet, et qu'après avoir réuni une vingtaine de mille hommes échappés au désastre de Nézib, il a offert à Ibrahim pacha de marcher avec lui sur Constantinople pour y détruire le pouvoir des régens qui gouvernent sous le nom du jeune sultan.

D'un autre côté, une lettre de Malte du 26 juillet, publiée dans un supplément à l'Eclaircur de la Méditerranée du 2, contient ce qui suit :

Il paraît certain que l'empereur de Russie a expédié un envoyé à Méhémet-Ali pour lui signifier que si l'armée égyptienne marchait en avant, il s'y opposerait en faisant avancer la sienne. Les mouvemens d'Ibrahim sont tenus dans le plus profond secret ; le vice-roi garde à cet égard la plus grande réserve.

On est généralement persuadé à Constantinople que Méhémet-Ali, maître de la flotte et de l'armée, marchera en avant. Les Turcs le désirent vivement parce qu'ils sentent instinctivement que c'est pour eux le seul moyen d'échapper à la conquête de leur pays par les Russes qu'ils ont en horreur.

Ce silence gardé sur les mouvemens d'Ibrahim, signalé dans

la lettre de Malte, est assez remarquable. C'est le 6 juillet que l'on a connu à Alexandrie la victoire de Nésib. Les dernières nouvelles d'Alexandrie sont du 17 ; elles donnent les détails de l'affaire, mais elles se taisent sur les mouvemens d'Ibrahim, qui pourtant n'a pas dû rester plus inactif après la victoire de Nésib qu'il ne l'avait été après la bataille de Hems, à la suite de laquelle il poursuivit les Turcs jusqu'à Koniah.

— Soliman Pacha, le bras droit d'Ibrahim, ne se nomme pas Selve, comme on l'imprime depuis longtemps, mais bien Sève.

Voici un extrait de ses états de service.

« M. Sève (Joseph-Anthelme) est né à Lyon le 1er avril 1787. Soliman a donc cinquante-deux ans et quatre mois, et non pas cinquante-cinq, comme le dit le maréchal Marmont, dont les mémoires ont déjà plus d'un an de date. M. Sève est entré au service dans la marine à 12 ans et demi, le 23 septembre 1799. Il a passé, le 25 septembre 1803, au 2^e régiment d'artillerie de la marine. Le 2 mai 1807, il a quitté le service de la marine, et il est entré au 2^e hussards. Il n'a été nommé sous-lieutenant que le 5 juin 1813, après quatorze ans de services. Le 13 mai 1814, il a été promu au grade de lieutenant dans le 14^e chasseurs. Démissionnaire, le 29 septembre 1815, il fut relevé de sa démission le 8 mai 1816, et a joui de la demi-solde jusqu'en 1818. M. Sève a fait les campagnes de l'an VII, de l'an IX, de l'an X, de l'an XI, de l'an XII de la république et celle de 1805, sur les frégates le Muiron, l'Hortense, et sur les vaisseaux l'Indomptable, le Pluton, le Bucentaure et le Borée. Il a fait sur terre les campagnes suivantes : 1809 en Autriche, 1812 en Russie, 1813 en Allemagne et 1814 en France. Il a reçu six blessures, et a eu un cheval tué sous lui à la bataille de Brienne. C'est pour n'avoir pu obtenir la confirmation du grade de capitaine que M. Sève s'est décidé à renoncer au service et à aller chercher fortune en Egypte ; il y a trouvé la gloire. »

— On écrit de Paris au Journal du Havre :

Les messageries qui sont arrivées hier de Calais portaient vingt caisses remplies d'or, à l'adresse de MM. Rothschild. Cette masse d'or arrivait d'Angleterre ; on l'évaluait à 3 millions de livres sterling (75 millions de francs), moitié plus que la banque de Londres n'est venue emprunter à Paris. On se demandait si, par hasard, ces fonds ne venaient pas de la Banque elle-même et si cet énorme versement n'avait pas été réclamé par la maison Rothschild, tout exprès pour mettre cette Banque dans l'embarras. Cette supposition paraissait d'autant plus fondée que MM. de Rothschild ne figurent point au nombre des banquiers de Paris qui ont accepté l'emprunt anglais.

— On sait que toutes les cours du royaume, notamment la cour d'Orléans, n'ont pas encore remplacé, comme l'a fait récemment celle de Paris, l'image du Christ dans les cours d'assises. M. le garde-des-sceaux vient d'adresser à tous les premiers présidens et procureurs-généraux des cours retardataires, une circulaire confidentielle dans laquelle il leur recommande d'user de leur influence pour amener la réhabilitation du Christ.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons les nouvelles suivantes relativement aux élections : Le parti du progrès conserve le dessus à Saragosse ; à Lugo, le bureau se compose d'hommes du progrès ; à Oviedo et à Betagos, il en est de même ; à Jamora, les hommes du progrès obtiendront la députation, mais le parti rétrograde triomphera dans l'élection des sénateurs ; à Barcelonne, les modérés l'ont emporté dans quatre bureaux, les hommes du progrès l'ont emporté dans le cinquième, dans ceux des districts voisins et dans celui de Mataro. (Echo del Comercio.)

— Le système affreux des repréailles est plus que jamais en vigueur dans la Navarre et dans la Rivéra et la Rioga, où les carlistes incendient les campagnes. Le gouvernement devrait prendre l'initiative et arrêter le cours de ces hideuses dévastations.

— Le général Espartero a fait parvenir au gouvernement ses dépêches annonçant qu' aussitôt après avoir terminé les fortifications d'Amurrio et d'Arciniega, il commencera des opéra-

Nous ne parlerons point des jeux de bague, des vaisseaux suspendus, des roues de fortune, des balançoires, des tirs à l'arbalète, des jeux de quilles, de palets et autres qui servent à prouver la maladresse du peuple français, car jamais personne n'atteint le but, — ni des veaux à deux têtes, ni du hareng voyageur, ni des hannetons duellistes, ni des insectes industriels, ni des cabinets de ciré, où l'on voit la chaste Suzanne au bain, le sacré fils d'Abraham, Androcles et son lion, ni des marchands de glaces à un sou ; tout cela est fade et commun.

Le soir, nous avons monté sur le toit de notre maison pour voir le feu d'artifice. Il est vrai que le toit de notre maison est une très-belle terrasse à l'italienne avec un belvédère vitré de carreaux de couleur bleus et rouges, qui vous font passer du clair de lune au coucher du soleil, — selon que vous regardez à droite ou à gauche. Mais le toit n'est-il é pratique que pour les chats en amour, nous y aurions grimpé avec le même stoïcisme, car il n'y a rien de plus beau au monde que Paris illuminé et vu de haut.

A nos pieds s'ouvrait le gouffre, énorme comme une gueule de monstre apocalyptique. De larges traînées d'ombre estompaient les premiers plans et noyaient ce qu'ils auraient eu de misérable et de mequin ; une espèce de penombre rougeâtre indiquait le cours de la rivière et la grande allée des Champs-Élysées. A gauche le Panthéon flamboyait sur sa montagne comme la tiare de feu d'un pape invisible ; un double cordon de points lumineux scintillant à une grande hauteur trahissait la vieille Notre-Dame dont la sombre chape de granit se confondait avec la robe noire de la nuit sans étoile. Enfin le glorieux styliste de bronze se détachait fermement sur la fauve auréole de ses lampions, et plus loin, à droite, l'attique de l'arc de l'Étoile dessinée avec des lignes de feu se faisait remarquer à la blancheur intermittente de son éclairage au gaz tourmenté par le vent.

L'étoile de la Légion d'Honneur, cet astre allumé par Napoléon, rayonnait vivement au-dessus de son palais, et de toutes parts papillotaient des points brillans piqués comme des paillettes sur les relours de l'obscurité. Marlin seul pourrait rêver quelque chose de plus gigantesque et de plus babylonien. La nuit complaisante prête à Paris la beauté qu'il n'a pas ; ce sont des perspectives infinies, des entassements énormes ; c'est grand comme la mer, et la sourde rumeur du vent ajoute encore à l'illusion.

Le feu d'artifice, un des plus longs que l'on ait vus a été très-beau et très-brillant. — Il n'y a rien de plus joli que ces boules bleues, blanches et rouges qui montent et descendent comme des boules de jongleurs ou des globes de savon. Après plusieurs faux bouquets, le véritable bouquet a ouvert dans le ciel son immense queue de paon, étoilée d'argent et d'or, et tout s'est éteint dans un rage couleur d'agate. (La Presse.)

THÉOPHILE GAUJER.

tions décisives contre les carlistes, dont il confirme toutes les divisions. — Le gouvernement attend des nouvelles favorables de l'armée du centre.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 9 août.

Un grand nombre de productions d'artistes allemands, anglais, français et hollandais sont annoncés et attendus pour la prochaine exposition de Bruxelles. A la demande de M. le ministre de l'intérieur, le ministre des finances a donné l'ordre aux bureaux des douanes d'accorder toutes les facilités possibles aux artistes étrangers; les caisses contenant leurs ouvrages seront dispensées, à la frontière, de la visite ordinaire et ne seront ouvertes qu'au local même de l'exposition.

COURSES DE CHEVAUX. — DEUXIÈME JOURNÉE.

Les courses d'aujourd'hui, favorisées par un beau temps ont été beaucoup plus brillantes que celles de mercredi. Le roi, la reine et le prince royal sont arrivés à la plaine de Mon-Plaisir vers 5 heures.

Voici le résultat des courses : Courses de chevaux indigènes. — Deux épreuves en partie liée. (Chaque épreuve est de deux tours de l'arène.) Prix : 2500 francs en espèces.

Cinq chevaux étaient inscrits : 1° Riga, âgé de 6 ans, appartenant à M. le baron d'Overschie; 2° Tagliani, 4 ans, à M. Spittaels; 3° Fée, 5 ans, à la Société Vervétoise; 4° Erivan, à M. le comte Duval de Beaulieu; 5° Fanal, 6 ans, à M. Howard. C'est Fée, de la Société Vervétoise, qui l'a emporté aux deux épreuves.

Course de chevaux de toutes races. — Deux épreuves en partie liée. (Chaque épreuve est de deux tours de l'arène.) Prix : un vase en vermeil donné par le roi.

Six chevaux étaient inscrits, savoir : 1° Taishler, 6 ans, à M. Frazier; 2° Ratten Reifer, 4 ans, à M. Tilbrook; 3° Wet Day, 4 ans, à M. Bland; 4° Wild Hero, 5 ans, à M. le baron Van Heeckeren; 5° Vespertilio, 4 ans, à la Société Vervétoise; 6° Château, 4 ans, à M. le comte Duval de Beaulieu.

C'est Vespertilio, de la Société Vervétoise, qui a gagné le vase en vermeil donné par le roi.

Ainsi la Société Vervétoise a obtenu cette année quatre prix. On se rappelle qu'au cours d'avant-hier se sont également Fée et Vespertilio qui avaient été vainqueurs.

Les courses terminées, le roi est resté dans sa tribune pour y recevoir le représentant de la Société Vervétoise, M. Simonis, qui a été conduit par M. Van Volxem et par les membres du jury. S. M. s'est entretenue plusieurs minutes avec M. Simonis et a paru lui adresser de vives félicitations.

Le roi est ensuite descendu, donnant la main au prince royal, qu'il a lui-même placé dans la voiture auprès de la reine. LL. MM. ont été saluées à leur départ par les acclamations qui les avaient accueillies à leur arrivée.

On nous assure que Fée, la jument victorieuse dans la course des chevaux indigènes, a coûté 16.000 fr. à la Société Vervétoise. Cette jument courait en Angleterre et gagnait des prix à l'âge de deux ans, montée par un jockey de 15 ans, celui qui la conduisait aujourd'hui avec une si grande habileté. Vespertilio a été payé aussi un prix très-élevé.

Au moment où le roi montait en voiture, un enfant de 8 à 10 ans, en blouse, a essayé de voler une bourse dans la poche d'un des spectateurs. Pris sur le fait, il a été arrêté par deux agents de police, entre les mains desquels il s'est tellement débattu que sa blouse était en morceaux.

Les courses étaient terminées à quatre heures et demie.

Bruxelles, le 9 août. — (5 heures.) Bourse complètement nulle sous tous les rapports. Nous renvoyons à la cote pour les cours qui, comparés aux précédents laissent une hausse de 7/8 sur le 5 p. c. L'actif espagnol n'ayant pas été coté hier à Paris, est resté sans affaires à 18 5/8 c. On dit que plusieurs courtiers extraordinaires ont traversé Bruxelles dans la matinée, ce qui fait supposer qu'il y a des nouvelles importantes.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza est plus demandée, celle de lin faible; graine de colza recherchée; les tourteaux de colza prennent faveur, dito de lin plus offerts.

LIÈGE, LE 10 AOÛT.

La situation actuelle du Hanovre mérite de fixer l'attention de tous ceux qui s'occupent de politique. Le brutal despotisme du roi Ernest y a rendu une Révolution imminente. L'agitation des esprits est extrême et la publication du dernier manifeste de ce prince, par lequel il maintient la suspension temporaire prononcée contre le bourgmestre de Hanovre, coupable d'avoir demandé le rétablissement de la Constitution de 1851, sera peut-être le signal d'une explosion dont les effets se feront sentir dans toutes les petites principautés d'Allemagne, et en Prusse même. Une partie de la bourgeoisie est constamment en armes, et, malgré les réserves menaçantes de l'autorité supérieure, elle a refusé de les déposer aussi longtemps qu'il ne sera pas fait justice à ses plaintes et à ses réclamations. Cet état de choses alarme vivement la diète germanique qui sera peut-être forcée d'intervenir bientôt dans cette lutte. Il est impossible jusqu'à présent de savoir quelle sera la détermination de la diète. Les princes confédérés qui en font partie sont très-divisés sur la question de légalité. Les uns soutiennent les droits de la bourgeoisie de Hanovre, les autres appuient les prétentions du roi Ernest. A la tête des premiers se trouve le roi de Bavière qui s'est déjà publiquement prononcé sur ce différend et dont l'autorité est d'un grand poids dans la balance des résolutions de la diète. Peut-être interviendra-t-il quelque transaction diplomatique par laquelle on s'efforcera de concilier les intérêts hostiles des deux pouvoirs qui sont aujourd'hui en guerre ouverte. Mais il est probable qu'une pareille transaction ne fera que mécontenter les deux parties, comme il est arrivé pour toutes les affaires, qui depuis dix ans, ont été soumises à l'arbitrage de la diplomatie, et que tôt ou tard, la querelle se videra par la force des armes. dernière raison des peuples et des rois. A qui restera alors la victoire? Nous l'ignorons; mais nous faisons des vœux bien sincères pour l'affranchissement des Hanovriens qui se sont toujours montrés dignes de la liberté dont ils ont joui sous le règne du prédécesseur du roi actuel.

Nous apprenons que M. Ernst, jeune, professeur de droit civil à notre Université, vient d'être nommé, en cette même qualité, professeur à l'Université Catholique. Ainsi les trois frères Ernst y enseignent simultanément le droit et se partageront les cours principaux de cette faculté. C'est pour notre Université une perte nouvelle qui se fera sentir d'autant plus vivement qu'il n'est pas toujours facile de trouver immédiatement des hommes de talent qui puissent remplacer ceux qui s'en vont.

Le gouvernement vient, dit-on, de prendre des mesures pour faire commencer sans retard la démolition du Pont de la Boverie. Il importe que cette opération fort délicate et qui exigera un long travail, soit terminée avant l'époque des grandes eaux qui en rendrait l'exécution impossible. On assure que c'est M. l'ingénieur Franck qui en est chargé d'urgence.

Nous croyons cette mesure propre à calmer toutes les inquiétudes qu'avait fait naître, dans beaucoup d'esprits, la possibilité des accidents graves qui résulteraient de la chute du pont dans une forte débacle. Le gouvernement aura pris sans doute les dispositions nécessaires pour assurer sur ce point la communication entre les deux rives, soit par un pont de bateaux, soit par tout autre moyen sûr et commode.

Un de ces journaux pour qui tout événement fâcheux est un sujet de joie, qui se félicite d'un désastre et illuminerait pour une catastrophe qui viendrait frapper le pays, le Journal du Commerce d'Anvers expose avec complaisance, dans un de ses derniers numéros, le nombre des brochures qui seraient en non activité dans les filatures de Gand, et comme on le devine, il ne manque pas d'attribuer ce résultat à la révolution.

Nous ne discutons pas l'exactitude des chiffres présentés; nous nous bornerons à faire remarquer que l'état de choses dont on se plaint et à la réalité duquel nous sommes tout disposés à croire, à part l'exagération habituelle du journal qui le signale, n'est ni exceptionnel, ni particulier à la Belgique.

Avant que ce malaise n'eût atteint l'industrie belge, il avait fait de grands progrès en France et en Angleterre. Dans ce dernier pays, on sait que la plupart des établissements ont ralenti considérablement leurs travaux et nous en trouvons, il y a peu de jours, une très remarquable preuve dans la diminution de la consommation du coton en laine. En 1858, durant les sept premiers mois de l'année, il en avait été consommé sept cent mille balles; en 1859, il n'en a été consommé que cinq cent mille environ, ou près d'un tiers de moins. Autre preuve; un nombre des moyens mis en avant par les chartistes pour agiter le pays est une suspension générale du travail pendant un mois qu'ils intituleraient le mois sacré. Eh bien! les chefs de ce parti ont déclaré à diverses reprises, qu'en ce moment les fabricants ne demanderaient pas mieux que de voir leurs ouvriers abandonner leurs métiers, pour un mois et cette considération fera probablement échouer le projet d'abandon du travail.

En France, nous avons également indiqué à quel point en étaient les choses en annonçant, il y a quatre ou cinq semaines, que plusieurs fabriques de Mulhouse des plus importantes, notamment celle de M. N. Koehlin frères, avaient complètement suspendu leurs travaux. Certes, il serait impossible qu'une situation semblable ne se fit pas ressentir partout. C'est qu'en effet, les causes qui agissent à Rouen et à Manchester, à Mulhouse et à Birmingham, conservent toute leur force, toute leur puissance en Belgique. Les causes de ce malaise résident, en premier lieu, dans le haut prix de la matière première. Le consommateur refuse de se soumettre à cette augmentation, et le négociant, le marchand, le fabricant ne pouvant consentir à la supporter, parce qu'elle les constituerait en perte, réduisent l'un sa fabrication, les autres leurs approvisionnements. La saison si constamment pluvieuse a contribué aussi à diminuer la consommation des tissus de coton. Le mauvais temps est nuisible à toutes les industries destinées à l'habillement des hommes ou des femmes, et le temps froid et pluvieux qui n'a cessé qu'à de rares intervalles depuis le 1er janvier, a dû leur faire le plus grand tort. Voilà des faits qui sont connus de tous. Consultez un marchand ou un fabricant, et quel meilleur juge peut-on prendre pour leurs propres intérêts! Ce n'est pas à la politique qu'il reprocheront le malaise commercial, c'est aux causes que nous venons d'assigner.

Dans ce qui se passe en France et en Angleterre, il y a d'ailleurs, et nous sommes charmés d'avoir occasion de le faire observer, un grand motif de sécurité pour l'industrie belge, et en général pour l'industrie de tous les pays où la fabrication n'a pas pris les développements gigantesques de la fabrique française et britannique. Il était admis, il y a quelques années, que dans les moments de crise, les industriels de France et d'Angleterre envoyaient à l'étranger l'excédant de leurs produits et les faisaient vendre à vil prix plutôt que de ralentir l'activité de leurs ateliers. C'était la principale raison opposée aux modifications du tarif des douanes. On voit maintenant bien clairement que ces craintes sont tout-à-fait dénuées de fondement.

Au lieu de ces expéditions forcées que nous avons toujours niées parce que pour qu'elles fussent possibles, il eût fallu, en outre les fabricants des associations mutuelles dont l'existence n'aurait pas été long-temps cachée; au lieu de ces espèces de conspirations contre l'industrie des autres pays, on voit les industriels de France et d'Angleterre travailler isolément chacun pour son compte, proportionner leur fabrication à l'importance des débouchés, réduire de quelques heures, en temps de crise, la durée de la journée de travail, et si cela ne suffit pas, des ateliers suspendent complètement leurs travaux en attendant des circonstances plus heureuses.

Si donc il y a chômage partiel à Gand, il ne faut pas s'en étonner; il n'est que la conséquence de la situation générale de l'industrie cotonnière, et l'on ne peut certes s'en prévaloir soit pour appuyer une opposition devenue aujourd'hui passablement ridicule, soit pour blâmer une législation douanière sous laquelle l'industrie gantoise a fait d'immenses progrès et joui d'une prospérité plus grande qu'à aucune autre époque. Il y a chômage, parce qu'ici, aussi bien que chez nos voisins, il y a eu sur la matière première, une augmentation qui ne se faisant pas également sentir sur le produit manufacturé, qui oblige le fabricant à restreindre le plus possible ses approvisionnements, à ne se fournir qu'un jour le jour; il y a chômage, parce que le temps, si défavorable, a fait presque complètement manquer les ventes sur la saison d'été. Voilà ce que le Journal du Commerce d'Anvers doit savoir et ce qu'il n'aurait pas dû cacher en faisant connaître l'état des filatures belges, s'il n'y avait chez lui parti pris de porter au compte de la révolution tout ce qui peut survenir de fâcheux non pas seulement dans les mouvements de l'industrie et du commerce, mais même dans l'irrégularité et l'inconstance des saisons. (Indépendant.)

Nous pensons que les observations de l'Indépendant sont parfaitement justes. Les considérations qu'il fait valoir, pour établir que la diminution dans la fabrication des tissus de coton est le résultat d'une stagnation à peu près générale, ne sauraient être réfutés par des arguments puisés dans des circonstances toutes locales. Toutefois il est une considération que l'Indépendant a omise et qui nous semble d'un grand poids; c'est que le développement imprimé depuis quelque temps à la fabrication des mousselines-laines, et l'immense débit que trouvent ces produits, ont contribué, pour beaucoup, au ralentissement qui se fait remarquer dans la fabrique de coton proprement dite.

On lit dans l'Observateur : Un rassemblement s'est formé à Nivelles sur le passage du roi qui revenait de l'inauguration des embranchemens du canal de Charleroy, et comme si l'on avait voulu faire une démonstration contre le ministère, en présence des ministres eux-mêmes, des cris nombreux de : Vive le roi! vive le baron de Stassart! se sont fait entendre.

Un journal anglais annonce que le roi et la reine des belges, avec une suite nombreuse, vont visiter la reine d'Angleterre au palais de Windsor.

M. Surllet de Chokier, élu en 1851, par le congrès national, régent de la Belgique, est mort avant-hier à Ginkelom, à la suite d'une longue maladie. (Moniteur.)

Par dispositions ministérielles du 4 juillet, le capitaine C. François, du 5^e régiment de ligne, en dernier lieu attaché à l'état-major de la troisième division de l'armée d'observation, reprend ses fonctions d'aide-de-camp près le commandant de la province de la Flandre orientale.

On écrit de Tongres, le 8 août : « Ce matin un orage a éclaté au-dessus de notre ville et ses environs. Vers 4 heures 1/2 la foudre est tombée sur une ferme à Brouckhem, canton de Looz; en moins d'une heure, cette ferme, appartenant à M. Bosch, a été consumée; on n'a pu sauver ni denrées, ni bestiaux. »

Un voyageur français, M. Huguenet, de Paris, vient d'acheter un Christ de Van Dyck, mis en vente au prix d'un franc, sans autre enchère! Une heure après, l'authenticité de ce tableau était reconnue d'abord par M. Gérard, de Paris, appréciateur connu de tout le monde artistique, puis bientôt après par nos experts et amateurs. Ce Christ à la colonne appartient à la belle époque de Van Dyck.

La Banque d'Irlande a suivi l'exemple donné par la Banque d'Angleterre et comme elle, elle a porté à 6 p. c. le taux de l'escompte.

L'Avondbode du 9, annonce que l'on a commencé le désarmement de Flessingue et de ses forts.

Le même journal contient une correspondance de Francfort dans laquelle on prétend que l'armée russe est entrée en Turquie, mais elle ajoute que cette nouvelle mérite confirmation.

On lit dans l'Ami de l'Ordre de Namur : Notre gouverneur, M. Lebeau, est arrivé ici hier venant de Bruxelles; il part aujourd'hui même avec sa famille pour Francfort, où il va remplir une mission extraordinaire près de la diète germanique. On nous assure que cette mission sera de courte durée et qu'il reprendra le gouvernement de la province; l'intérim est confié à M. Bruno, membre de la députation.

On écrit de Bréslau, 30 juillet : « A l'approche du 10 août, M. de Boguslawski croit devoir appeler l'attention sur le phénomène remarquable des étoiles filantes, attendu qu'il paraît de plus en plus constant que ce phénomène se reproduit régulièrement tous les ans, dans la nuit du 10 au 11 août, bien qu'on le remarque aussi dans les nuits qui précèdent et suivent cette date. »

Le 6 de ce mois, vers les quatre heures de relevée, on s'est introduit dans une chambre du second étage de l'Hôtel de l'Orange, à Spa, et l'on y a forcé une cassette appartenant à M. le capitaine anglais Campbell et contenant dix à douze pièces de dix florins et des objets de bijouterie. Les pièces de dix florins ont seules été volées. Dans la même chambre on a également forcé une autre cassette appartenant à un autre capitaine anglais, M. Stucken; le contenu de cette cassette consistait en bijoux, rien n'en a été soustrait. A peu près à la même heure, on s'est introduit dans une chambre au second de l'Hôtel de l'Orange, deux cassettes qui contiennent des objets de toilette ont été ouvertes et rien n'a été enlevé. Ces cassettes appartiennent à M. Donkers, de la Haye. Dans la même chambre on a taché, mais on n'a rien volé. Une malle qui appartenait au même et contenant une forte somme en espèces, a été également introduite dans une chambre au premier, mais y ayant trouvé du monde, on s'est retiré en faisant des excuses; l'individu qui s'est présenté à cet hôtel portait un habit vert, pantalon gris et chapeau blanc.

Eugène Lebeau, rentier à Paris, prévenu de ce vol et de ces tentatives de vol, a été arrêté le 7, vers les huit heures du soir par la police de Spa; il a hier été écroué dans les prisons de Verviers.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 9 août. — (Présidence de M. Tilman.)

Absens : MM. Heinequin, Lion, Constant, Nagelackers, Lhoost, Delehy, Wassege et Koeler.

ANALYSE DES COMMUNICATIONS.

1. Le sieur Labouche demande à être nommé professeur de calligraphie et de langue française au collège communal; 2. Le sieur J. S. Martin réclame une indemnité pour le dommage que lui cause la pompe publique placée contre sa maison au faubourg Vivegnis et pour une parcelle de terrain qu'il doit céder à la voirie; 3. Les Sieurs J. Coune, F. J. Noël, F. Collard, Bouvet, Hermine, Leclercq et Cuyon, demandent la place de professeur de langue française au Collège.

4. Arrêté de M. le ministre des travaux publics relatif à la dépense de la réparation du pont S-Julien. 5. Arrêté de la députation permanente approuvant les plans, etc., pour la construction d'un nouveau Collège et pensionnat.

6. Délibération de la commission des hospices relative à une mutation d'inscription hypothécaire prise à charge de la famille Simonis des Verviers. 7. La députation permanente approuve la décision du conseil qui vote un traitement annuel de 1400 frs. pour un nouveau professeur de langue française au collège.

M. Chefnus demande que l'on signale au gouvernement les obstacles qu'éprouve la navigation près du pont des Arches. Le collège annonce qu'il s'est adressé depuis 8 à 10 jours, au gouvernement pour lui faire part de ces entraves, mais qu'il n'en a pas encore reçu de réponse.

Sur la proposition de la commission des travaux publics, M. Lambinon, rapporteur, le conseil se prononce pour le système d'adjudication publique pour l'entretien des bâtiments communaux qui jusqu'aujourd'hui a eu lieu par économie, et approuve un cahier des charges pour ces travaux.

2^o Adopte le cahier des charges pour le numérotage des maisons extramuros de la ville : un crédit figure au budget de 1859 pour cette dépense. 3^o Donne jusqu'à révoication à la Société Liégeoise pour le gaz l'autorisation de construire un pont en travers de la rue Jonfosse à une hauteur de 4 m. 50 c. (15 pieds et demi).

4^o Approuve le cahier des charges pour la reconstruction d'un mur d'essai au pont d'Amerceur. La dépense figure au budget de 1859 pour 4,414 fr. M. Hanquet, au nom de la commission de comptabilité, présente un rapport sur le budget des hospices.

En voici l'analyse. Recettes extraordinaires — L'état des arrérages irrécouvrables est de 14,228 fr. 64 c. Les recettes extraordinaires s'élèvent à 86,151 fr. 48 c.

Recettes ordinaires. — Les loyers en argent sont majorés; il en est de même des rentes et fermages en nature. Les rentes en argent, en vin, en nature, se trouvent diminuées par suite de remboursements.

Les pensions pour admissions dans les hospices sont majorées. 5 900 frs. figurent pour intérêt des 9 derniers mois de 1859 de l'aliénation du couvent des Claustrés.

La somme déposée actuellement à la caisse d'épargne est de fr. 581,000 (65,242 fr. 86 c. appartenant à la caisse courante et 525,757 fr. 14 c. à la caisse des capitaux).

Le subside de la province pour la Maternité est majoré de 810 fr. 9200 pour intérêt et dividende de 210,000 fr. placés au Mont-de-piété.

Dépenses ordinaires. — Chap. 1^{er}. Frais d'administration. La remise au receveur est de 2 1/2 p. c., ce qui porte son traitement à 9,210 frs. 80 c.

600 pour traitement d'un secrétaire adjoint (nouvelle création). Le traitement du mesureur des grains et surveillant de la boulangerie est porté de 600 frs. à 900 frs.; mais la commission de comptabilité ne propose que 150 frs. d'augmentation, attendu qu'il jouit d'un autre traitement de 300 francs.

Chap. 2. Service sanitaire.
On propose d'ajourner le traitement de 500 frs. pour chacun des cinq médecins et chirurgiens adjoints.
Chap. 3. Dépenses particulières à chaque hospice.
La commission de comptabilité propose de l'admettre toutes.
Parmi les sommes qui figurent pour réparations aux bâtiments des hospices, il y a 15,000 frs. destinés à des travaux non prévus à toutes les propriétés en général.
On propose l'ajournement de cette allocation et on demande un rapport de l'architecte des hospices sur l'état des bâtiments des léguinages, qui sont dans un état de détérioration.
Dépenses extraordinaires. — Les hospices proposent une allocation de 27,955 frs. pour travaux à l'hospice de Bavière.
La commission de comptabilité propose l'ajournement de cette dépense.
On va aux voix sur les changements proposés par les hospices :
1° Les 600 fr. pour le secrétaire-adjoint temporaire, qui jouit de 1200 fr. donnés sur son traitement (2,116 fr.) par un secrétaire en chef. Il y a économie par suite de l'obligation dans laquelle l'administration des hospices serait d'accorder équitablement une pension au moins de 1200 fr. à M. Wauters, ce qui augmenterait la dépense de 600 fr. Ces 600 fr. sont accordés.
2° Le mesureur de grains aura-t-il 150 fr. d'augmentation, ainsi que le propose la commission de comptabilité? Résolu affirmativement.
MM. Brixhe, Lambinon et deux autres membres votent pour une majoration de 500 fr. comme le demandent les hospices.
3° Admettra-t-on le renvoi à la commission du contentieux de la question de savoir si le règlement sanitaire admis par le collège doit être soumis au conseil?
Le conseil reconnaît donc implicitement que le collège a pu approuver ce règlement.
4° Salariera-t-on cinq nouveaux médecins au traitement de 500 francs chacun?
Il y en avait cinq effectifs.
La commission des hospices a reconnu la nécessité d'un plus grand nombre de visites, non seulement sous le rapport de la santé des malades, mais encore sous celui de l'hygiène et de la salubrité : en outre il y a chaque année plus de personnes secourues dans les hospices.
M. Capitaine demande qu'on réduise la proposition des hospices à trois nouveaux médecins au lieu de cinq.
On met aux voix la question de l'augmentation du chiffre nécessaire au traitement de cinq nouveaux médecins.
Elle est rejetée par 10 voix contre 6; les premières sont celles de MM. Cheffaux, Hanquet, Billy, Dehassé, Capitaine, Neujean, Despa, Galand, Cox et Mouton.
M. Capitaine propose une augmentation de 1500 fr. pour ce service (5 médecins au traitement de 500 fr.) Admis par 10 voix contre 6.
5° Ajournera-t-on la dépense des 15,000 fr. destinés à des travaux non prévus pour toutes les propriétés en général?
L'affirmative est adoptée par tous les membres moins MM. Brixhe, Forgeur et Tombeur.
Il est entendu qu'on accordera aux hospices des crédits spéciaux.
6° Ajournera-t-on l'allocation de 27,955 fr. pour travaux à l'hospice de Bavière?
L'affirmative est admise par 8 contre 6.
7° Admet-on 1000 fr. pour le classement des archives? oui.
On vote sur l'ensemble du budget qui est admis par tous les membres moins MM. Forgeur, Brixhe et Tombeur.

COURSES DE CHEVAUX DE 1859.

La commission chargée de l'organisation des courses qui auront lieu les 18 et 20 août courant, prévient le public qu'une *Estrade pour nulle personnes* au moins sera construite sur le pré de Drouxhe, lieu destiné aux courses, et qu'à partir de jeudi 15 août courant, on pourra se procurer des billets d'entrée, à l'hôtel-de-ville, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-dîner.
Les bancs et les places de cet estrade seront numérotés. On ne pourra occuper que le n° dont on sera porteur.
Il sera aussi distribué des cartes pour l'estrade des amateurs, qui sera construite à côté de celle du jury.
Les estrades auront toute la solidité et la commodité désirables et seront couvertes en toiles. On a eu soin de les placer à l'endroit de l'arrivée et du départ des chevaux.
Les voitures et cavaliers devront également être munis de cartes qu'ils pourront se procurer aussi à l'hôtel-de-ville.
Le prix des cartes est fixé comme suit :
Pour chaque personne à l'estrade des amateurs, 5 fr.
Pour chaque personne à la grande estrade, 2
Pour chaque voiture à l'hippodrome, 8
Pour chaque tilbury id. 5
Pour chaque cavalier id. 5
Liège, le 9 août 1859.

COUR D'ASSISES.

Audience du 9 août. — ACCUSATION DE MEURTRE.
Hier comparait à la barre, sous le poids d'une accusation des plus graves (chargé avec guet-à-pens), M. Cook de Herve. Heureusement toutes les charges ont disparu, à mesure que les débats avançaient.
Le 9 du mois d'avril, Cook qui était sorti de chez lui avec son fusil pour chasser aux grives, eut une altercation avec le nommé Charles Bertrams, allemand, habitant Herve, qui le rencontra chez la veuve Josten. Lorsqu'il y arrivait avec son ouvrier Mathias Weingarten et Pierre Legrand.
Cette altercation faillit à diverses reprises dégénérer en rixe; dans le cours de la même journée, l'accusé et Charles Bertrams se trouvèrent chez Delham, chez Thonard et chez Gaudet, vers dix heures du soir Cook sortit seul, de ce dernier cabaret, et alla reprendre son fusil qu'il avait laissé chez Thonard; il retourna chez lui, lorsqu'un peu au delà de la montagne de Herve, s'étant rencontré avec Charles Bertrams et Weingarten, une lutte s'ensuivit dans laquelle en voulant arracher le fusil, avec la crosse duquel Cook cherchait à se défendre, un coup partit, qui fut mortel pour Charles Bertrams.
C'est de la mort de cet individu que Cook avait à répondre; les nombreux témoins entendus n'ont en rien démontré que l'accusé eût même provoqué la victime, rien n'a prouvé que Cook eût volontairement déchargé son arme; les dépositions des médecins ont établi que la blessure était telle que le coup avait été tiré de haut en bas et à bout portant, de sorte que l'accusation ne pouvait guère se soutenir. Aussi, M. Forgeur, défenseur de l'accusé, n'a-t-il pas eu beaucoup de peine à faire ressortir l'innocence de l'accusé.
Les jurés, après une courte délibération, ont prononcé un verdict d'acquiescement; l'accusé a été aussitôt mis en liberté.

COLLEGE DE LIEGE.

Les exercices publics des élèves du collège auront lieu lundi prochain, 12 août, et jours suivants, dans une des salles de l'établissement.
La distribution solennelle des prix offerts par la munificence de la ville se fera, à la salle Académique de l'Université, le lundi 19 août, à quatre heures de l'après-dinée.

AVIS. — Les individus qui désireraient être employés soit comme *Surveillants*, soit comme *Ouvriers* attachés au bureau des travaux publics sont invités à se présenter à l'hôtel-de-ville, tous les jours de midi à une heure, en s'adressant au bureau sus-dit.
Ils devront être munis d'un certificat de moralité délivré par le commissaire de police du quartier, et autant possible de leur livret d'ouvrier.
A Liège, le 7 août 1859. Le président, J. J. Tilman.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

Fête St.-Laurent.

DIMANCHE, 11 du courant, **BAL CHAMPÊTRE** chez **Smets-Dequeldre**, faubourg St.-Laurent. — On y trouvera des OIES préparées comme les années précédentes, ainsi que tous autres Comestibles.

Fête à Ans.

BAL jeudi, vendredi et dimanche, 15, 16 et 18 août, chez **JANNE**, près de l'ancienne église d'Ans.



DIMANCHE, 11 Août, on **JETTERA** des **ROUES D'OIES**, chez **Mathieu MATRICHE**, à **ANS**.



DIMANCHE prochain, on **JETTERA** des **ROUES D'OIES**, chez **RASKIN-BIA**, derrière le mur des Anglais.

A LOUER, de suite, une petite **MAISON**, fraîchement décorée, sise rue Basse-Sauvinière. S'adresser quai de la Sauvinière, n° 806.

La **MAISON** n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à **LOUER**. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

A VENDRE ou à **LOUER** une belle et grande **MAISON**, ci-devant occupée par le sieur Beck-Stoins, située rue de la Régence, à Liège. S'adresser au bureau de la Banque Liégeoise, place St-Denis, de 8 à 1 heure.

On **DEMANDE** une **DEMOISELLE** de **BOUTIQUE** pour un commerce d'aunage et de nouveautés; elle paierait sa table, si elle n'était pas au fait du commerce; dans le cas contraire, on la lui accorderait. S'adresser au bureau de cette feuille.

Belles et bonnes **BRIQUES** à **VENDRE** à 10 fr. le 1,000. S'adresser chez **CRESPIN**, maître maçon, à Ramet.

A LOUER pour le **NOEL** prochain, une **BONNE ET AGREABLE MAISON**, avec cour, remise, écurie et jardin, cotée 1127, sise faubourg St-Laurent. S'adresser n° 1126 même faubourg.

A LOUER présentement un **BEAU QUARTIER** indépendant avec **JARDIN** à Ste-Claire. S'y adresser.

QUARTIER, avec la jouissance d'un jardin, **A LOUER** à des personnes sans enfant, vis-à-vis de l'église St-Gilles. S'adresser au bureau de cette feuille. 875

A VENDRE une petite **MAISON** avec **JARDIN** de 15 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille. S'adresser à **M. J. H. DEMONCEAU**, place Saint-Denis, à Liège.

A LOUER présentement, **UNE MAISON** avec jardin, rue des Sœurs-Grises, n° 55. S'adresser pour la voir et connaître les conditions à **M. JENICOT**, rue Neuvice, n° 24. 410

A LOUER présentement une **MAISON**, ayant remise et écurie, couverte en ardoise, avec cour et jardin, située à Hermalle sous Argenteau, sur la route qui va à Visé. S'adresser rue de la Rose, n° 469, à Liège.

A LOUER **UNE MAISON** faubourg d'Amereœur, n° 59. S'y adresser.

LE **VENDREDI** 25 **AOUT** courant, à 11 heures, **M. DUSART**, notaire à Liège, **VENDRA AUX ENCHÈRES**, en son étude, rue Féronstrée,

UNE MAISON.

SISE A **LIEGE**, Rue des Tanneurs, n. 12, avec tannerie, cour et un bâtiment derrière, construit à neuf. S'adresser audit notaire pour voir les conditions.

A LOUER pour le premier **AOUT** prochain, ou à **VENDRE** ou **ECHANGER** contre **BIENS RURAUX** le

Grand et Bel Hôtel

D'ANSEBOURG.

ci-devant préfecture, sis à Liège, sur la Batte. S'adresser au notaire **PAQUE**, rue Souverain-Pont.

VENTE

D'UNE

BONNE MAISON.

MARDI 27 **AOUT** 1859, à 5 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de **M. DE BEFVE**, notaire à Liège, il sera procédé à l'exposition en

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UNE MAISON

en bon état, située à Liège, vis-à-vis la caserne des Ecoliers, rue entre deux Murs, portant le n. 60.

S'adresser pour connaître les conditions de la **VENTE**, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, numéros 281-19.

Vente par Licitacion.

LUNDI 12 **AOUT** 1859, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay, n° 655. le notaire **PARMENTIER**, adjudgera publiquement aux enchères, la **NUE PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON**, N° 221, sise à Liège, faubourg Ste-Marguerite.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

PAR

Suite de Surenchères.

MFCREDI 21 **AOUT** 1859, à 10 heures du matin, **M. BIAR** notaire à Liège, **PROCÉDERA** en son étude, Place St.-Paul,

A L'ADJUDICATION DÉFINITIVE

D'UNE MAISON,

Avec environ 53 ares de jardin, prairie et terre, le tout en-tigu, situé Sur-les-Trixhes, commune de Flémalle-Haute, sur la mise à prix de frs. 2980, outre les charges.

Le dépôt de l'**ESSENC. DE SALSEPA BELLE** de Breton, pharmacien, à Paris, si connue par son efficacité contre les **MALADIES SECRÈTES**, et généralement toutes les affections de la peau, dues toujours à un sang acre et vicie, telles que **DARTRES, GALES, HUMEURS FROIDES**, etc., se trouve chez **M. DECAMPS**, pharmacien, rue de la Régence, à Liège.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Jeudi, 22 de ce mois,

A 10 HEURES,

Le notaire **PAQUE** procédera, devant **M. le juge-de-paix OPHOVEN**, à Liège, en son bureau rue Neuve, derrière-le-Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

maison et dépendances

Située rue Pecluse, en cette ville, n° 752.

S'adresser auxdits bureau ou notaire.

MARDI 15 **AOUT** 1851, à 10 heures du matin,

Le notaire **BIAR** procédera en son étude place St.-Paul, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

1° D'une **MAISON**, située audit Liège, rue de la Rose, portant l'enseigne de la Fontaine d'Or, et le numéro 473, ancien; 2° Et d'une petite **MAISON**, portant le numéro 481 bis, ancien, située rue Table-de-Pierres, vis-à-vis de l'hôtel du gouvernement, en la même ville. Aux clauses et conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

ATELIER

DE

MARÉCHALERIE

ANGLAISE ET FRANÇAISE,

ÉTABLI A Ste.-CLAIRE.

M. FIERAERT **DEMANDE** de **BONS OUVRIERS**, il leur accordera un salaire en proportion de leurs capacités.

INAUGURATION

DE LA

Société du Casino.

Dimanche 18 août, Grande Harmonie à 6 h. du soir.
Lundi 19, grand concert à 6 h.
Mardi 20, Grande Harmonie à 6 h.
Mercredi 21, Grand Bal gala à 7 h.
Les étrangers pourront se procurer des billets d'entrée pour le concert ou pour le bal chez **M. le trésorier** de la commission, demeurant Mont-St-Martin, N° 22, au prix de 8 fr. pour une carte de cavalier et une carte de dame, chaque carte de dame en plus se payera 2 frs., une carte de cavalier seul 6 frs.
MM. les actionnaires recevront deux cartes de dame pour le Concert et trois pour le Bal.

La commission informe **MM. les sociétaires actionnaires** que le 1^{er} ballotage aura lieu le **jeudi** 15 courant, au local de la société, à 5 heures du soir. en conséquence les demandes de présentation, signées par deux actionnaires, devront être adressées au secrétaire soussigné avant le 10 même mois.

Les personnes qui désireraient connaître les conditions d'admission, peuvent se présenter chez **M. Edouard Nagelmackers**, commissaire de la Société, demeurant faubourg St-Gilles, ou chez le secrétaire Quai de la Batte, N° 85.

Pour la commission administrative,

Le Secrétaire, Félix JEHOTTÉ.

Le Président, D. BEYNE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIEGE.

FAILLITE

d'Élisabeth SOMMER.

Par jugement du 16 mai 1859, enregistré le 21, le tribunal fixe aux créanciers de cette faillite mis en demeure de faire vérifier leurs créances dans les délais fixés par la loi, un nouveau délai pendant lequel ils seront tenus de faire procéder à cette vérification.

Ce délai qui prendra cours à compter de la ratification du présent jugement dans la forme prescrite par l'art. 512 du commerce, sera de trois semaines pour les créanciers domiciliés en Belgique et de deux mois pour ceux domiciliés à l'étranger.

FAILLITE de la dame E. Sommer.

MAGASIN PLACE VERTE, A LIÈGE, N° 780.

VENTE DE MARCHANDISES ET DE MEUBLES.

Le MARDI 13 AOUT courant et jours suivants, à 2 heures de relevée, les syndics provisoires à la dite faillite feront procéder, au magasin place Verte à Liège, N° 780, par le ministère du notaire GILKINET, à la VENTE aux enchères publiques :

1° De MARCHANDISES consistant principalement en cotonnettes, foulards, bas, chaussettes, gants, cravattes en batiste et en soie, schals, etc., etc.

2° Du MOBILIER dépendant de la même faillite se composant notamment de pendules, argenterie, beaux rayons de magasin, tables, chaises, batterie de cuisine, etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

Vente d'une Maison, SITUÉE A HERSTAL.

MARDI 13 AOUT 1839, à 10 heures du matin,

Le notaire LAMBINON procédera au bureau de M. OPHOVEN, juge-de-peace des cantons Nord et Est de la ville de Liège, sis rue Neuve derrière-le-Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON ET DEPENDANCES,

Avec un JARDIN de 2 verges grandes, située à Herstal, occupée par Simon Letawe et Catherine Deprez son épouse, joignant à MM. Courard, Brion, Bouille et au rivage de la Meuse.

VENTE DE RENTES.

Le 13 AOUT 1839, à 2 heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DELEXHY, notaire à Liège, il sera procédé à la VENTE et transport

AUX ENCHÈRES DES RENTES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

1er. lot.—Une RENTE de 3 setiers et demi épeautre, due par Louis Petitjean et consors de Fexhe-Slins.

2me. lot.—Une de 9 francs 72 centimes, due par la V^e de Barthélemi Pirlot née Cathérine Bertrand, demeurant en Tribouillet, quartier du Nord.

3me. lot.—Une de 1 muid 5 setiers, due par Martin Delbrouck et consors de Rocour.

4me. lot.—Une de 50 fr. 59 cent., due par Jacques Troquet, Bernard Colson, Noël Lecharlier et consors de Houtain-St-Siméon.

5me. lot.—Une de 20 fr. 18 c., due par Noël Jamar, Waltheré Colson et autres de la commune de Slins.

6me. lot.—Une de 45 fr., due par Gabriel Rome, de Horion-Hozémont.

7me. lot.—Une de 40 fr. 12 cent., au capital de 1148 fr. 72 cent., due par Cathérine Elisabeth Leroy, épouse de Pierre Wertz, nég., demeurant à Herve, sur une maison n° 150; derrière la Magdelaine à Liège.

8me. lot.—Une de 56 fr. 25 cent., due par Jean Hanne et Ailid Gérard, son épouse, nég., demeurant à Liège, derrière l'hôtel-de-ville.

9me. lot.—Une de 72 fr. 93 cent., due par Thomas Lambiotte, commissionnaire, demeurant à Barvaux, sur Outhé.

10me. lot.—Une de 8 muids 5 setiers, due par Jean, Gérard, Jacques et Marie Anne Wathar, demeurant à Rocour, et autres.

11me. lot.—Une RENTE ou REDEVANCE de 17 muids six setiers et demi, libre de retenue, due par Paschal Bertrand, Hedwige Bertrand, Marie Jeanne Bertrand, épouse de Jean Martin Defize, la V^e Pierre Devivier et autres, demeurant dans la commune de Fexhe-Slins.

Toutes ces RENTES sont parfaitement hypothéquées et régulièrement payées.

S'adresser pour inspecter les titres et conditions de la VENTE en l'étude dudit notaire DELEXHY.

Vente

D'UNE

BELLE FERME.

Mardi 27 août 1839,

A 2 heures de l'après-midi,

A la requête de M. H.-J. Vieillevoxe et consors, il sera PROCÉDÉ au domicile de la veuve Bebronne, à CHARNEUX, par le ministère de M^e DEMONCEAU, notaire à Herve,

A LA VENTE

D'UNE BELLE FERME,

Située en lieu dit Warrimont,

Commune de Charneux, canton de Herve,

Composée de bons bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et cinq prairies d'une contenance de 6 hectares 75 ares 15 mètres carrés, fonds de première classe, joignant aux propriétés de MM. J. G. Schoonbroodt, H. Delhez, B. Waucomont, des enfants N. Lekeu, de J. Smalt et à la ruelle tendant sur Homeval et le château de Charneux.

S'adresser audit notaire.

VENTE D'UN MOULIN ET FERME.

JEUDI 29 AOUT 1839, à deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

par devant M. le juge-de-peace du canton de Herve, au lieu ordinaire de ses séances, à l'ancien collège, à Herve, par le ministère du notaire OPHOVEN,

A LA VENTE PUBLIQUE

D'UN

moulin et accessoires,

avec biez, coup-d'eau, bâtiments d'habitation et d'exploitation et quatre hectares 46 ares 17 centiares de jardin et prairies, le tout ne formant qu'un ensemble, situé à Elvaux, commune de Battice, canton de Herve, appartenant aux enfants de Pierre-Joseph Polis.

S'adresser pour les conditions en l'étude de M^e OPHOVEN, notaire, à Herve.

DÉPÔT

DE

BOTTINES ET SOULIERS

RUE FERONSTRÉE, N° 574.

A. DRISKET-LEBLAN a reçu un grand ASSORTIMENT de CHAUSSURES d'été, telles que souliers, bottines, pantoufles en lacet pour dames et souliers-bottes en lasting pour hommes. Il fait confectionner sur mesure et se charge des raccommodages. Les prix et la qualité ne laissent rien à désirer. 594

VENTE

DE

DEUX BELLES PRAIRIES.

JEUDI 22 AOUT 1839, A 2 HEURES DE L'APRÈS-MIDI,

A la requête de Monsieur J. F. Lefils et Consors, au domicile de M. J. J. Cocq, rue Potière, à Herve, maître DEMONCEAU, notaire à Herve,

EXPOSERA EN VENTE,

1° Une PRAIRIE, située dans la voie de Charneux, au lieu dit sur la Hougne, commune de Battice, mesurant un hectare 25 ares 60 mètres carrés, joignant aux propriétés de M. Deslandre, représentant les D^{lles} Douetremont, R. Donnay, A. Godefroid, et aux chemins.

2° Une PRAIRIE, située voie de la Croix de Pierre, commune de Battice, mesurant un hectare 15 ares 20 mètres carrés, joignant aux propriétés des hospices de Liège, de L. Cereche, et au chemin. S'adresser audit notaire.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

CONSTRUCTION

D'UN

NOUVEAU COLLÈGE

ET

PENSIONNAT COMMUNAL.

L'adjudication des travaux aura lieu le LUNDI 19 du courant à midi précis, à l'Hôtel-de-Ville, pardevant le collège des bourgeois-mestre et échevins.

On peut prendre connaissance des plans et cahier des charges au bureau des travaux publics de 9 heures du matin à 1 heure et de 4 heures à 6 heures du soir.

Liège, le 7 août 1839.

Le président, J. J. Tilman.

Par le collège, le secrétaire Demany.

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément.

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et heublennière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques. S'adresser place St Denis, n. 637.

BREVET, MÉDAILLE D'HONNEUR,

VÉSICATOIRES GAUTERES

TAFFETAS DE LE PERDRIEL,

L'un à enveloppe rose pour l'entretien parfait des vésicatoires, l'autre à enveloppe bleue pour panser les CAUTERES sans démangeaison. 2 fr. le rouleau, 1 fr. le 1/2 (jamais en boîtes). COMPRESSES-LEPERDRIEL à 1 centime, SERREBRAS élastiques perfectionnés, etc. Ces produits si en réputation aujourd'hui se trouvent à la pharmacie de M. DECAMPS à Liège. On trouve aussi les POIS ÉLASTIQUES en CAOUTCHOUC adoucisants à la guimauve suppuratifs au garou, pour CAUTERES.

CHEMIN DE FER. — TARIF D'S VOYAGEURS.

STATIONS DE DÉPART.	STATIONS DE DESTINATIONS.											
	A BRUXELLES.			A MALINES.			A ANVERS.			A ANVERS.		
	Dilig.	C.-à-B.	Wag.	Dilig.	C.-à-B.	Wag.	Dilig.	C.-à-B.	Wag.	Dilig.	C.-à-B.	Wag.
De Bruxelles..	2	1 25	1	2	1 25	1	3 50	2 25	1 75	2	1 25	1
Malines..	2	1 25	1	2	1 25	1	2	1 25	1	2	1 25	1
Anvers..	3 50	2 25	1 75	2	1 25	1	3 50	2 25	1 75	2	1 25	1
Termonde..	5 25	2	1 50	2	1 25	1	3 25	2	1 50	2	1 25	1
Gand..	5	3 25	2 25	4	2 50	1 75	5	3 25	2 25	4	2 50	1 75
Ostende..	10	6 50	5	8	5 75	4 25	10	6 50	5	8	5 75	4 25
Louvain..	5	2	1 25	2	1 25	1	3 50	2 25	1 75	2	1 25	1
Tirlemont..	4 75	3 25	2 25	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75
Ans..	8	5 50	4	7	4 75	3 50	9	6	4 50	8	5 50	4
	A LOUVAIN.			A TIRLEMONT.			A ANVERS.			A ANVERS.		
De Bruxelles..	3	2	1 25	4 75	3 25	2 25	8	5 50	4	7	4 75	3 50
Malines..	2	1 25	1	5 50	2 25	1 75	7	4 75	3 50	9	6	4 50
Anvers..	3 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75	9	6	4 50	9	6	4 50
Termonde..	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75	9	6	4 50	9	6	4 50
Gand..	5 75	3 75	2 75	7	4 75	3 50	10 75	7	5 25	10 75	7	5 25
Ostende..	10 75	7	5 25	12	7 75	6	16	10 25	7 50	16	10 25	7 50
Louvain..	5	2	1 25	2	1 25	1	3 50	2 25	1 75	2	1 25	1
Tirlemont..	2	1 25	1	2	1 25	1	3 50	2 25	1 75	2	1 25	1
Ans..	5 50	3 50	2 75	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75	5 50	2 25	1 75
	A TERMONDE.			A GAND.			A OSTENDE.			A OSTENDE.		
De Bruxelles..	5 25	2	1 50	5	3 25	2 25	10	6 50	5	10	6 50	5
Malines..	2	1 25	1	4	2 50	1 75	8 75	5 75	4 25	8 75	5 75	4 25
Anvers..	3 25	2	1 50	3	2 25	1 50	10	6 50	5	10	6 50	5
Termonde..	5	3 25	2 25	2	1 25	1	7	4 75	3 50	7	4 75	3 50
Gand..	2	1 25	1	2	1 25	1	5 50	3 50	2 50	5 50	3 50	2 50
Ostende..	7	4 75	3 50	5 50	3 50	2 50	10 75	7	5 25	10 75	7	5 25
Louvain..	3 50	2 25	1 75	5 75	3 75	2 75	10 75	7	5 25	10 75	7	5 25
Tirlemont..	5 50	3 50	2 50	7	4 75	3 50	12	7 75	6	12	7 75	6
Ans..	9	6	4 50	10 75	7	5 25	16	10 25	7 50	16	10 25	7 50

BOURSES.

PARIS, LE 8 AOUT.

5 p. c.	80 25	Mutualité.	—
4 p. c.	—	Act. Réunies.	—
5 p. c.	112 40	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2800	Dette active.	—
Ob. de la v. de Par.	1220 ex-int.	Passive.	—
Emp. belge.	103	Emp. romain.	102 5/4
Soc. générale.	—	Naples.	100 50
B. de Belg.	770	Emp. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 7 AOUT.

5 % consolidés.	82 1/4	Différées.	8 1/4
Belg. 1852.	105 1/2	Passives.	4 1/4
HOL. Dette active.	54 5/4	RUSSIE.	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL.	79
Id. 5 p. c.	19 1/2	Mexicains 5 p. c.	—
Esp Emp. 1854.	19 1/4 19 1/8		

AMSTERDAM, LE 8 AOUT.

Dette active.	55	Espagne. Ardoin.	18 5/8
5 p. c.	102 15/16	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	27	" " 1855.	—
Synd. d'am.	96 15/16	" " Passive.	—
" 5 1/2 % ..	82	Portugal. E. 5 % ..	—
Soc. de Commerce	175 7/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 5/8
" de Rotterdam.	—	" 1828-1829.	105
Prusse L. 1852.	123 1/4	" C. c. Hope.	—
Autriche. Métall.	104 1/8	" Ins. gr. liv.	69 15/16
Bresil. Emp.	78 7/8	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 9 AOUT.

Anvers. Dette act.	105	Prusse. Em. à Berl.	122 5/4
" Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101 5/4	Et. R. Levée 1852.	101 5/4
" de 50 milli.	91 3/4	Cert. à A. 1854.	100 1/4
Hollande. Det. act.	—		
" Rente rem.	—		

CHANGES.

Autriche. Métalliq.	108	Amsterd. C. jours	5/8 0/10 p
Lots de fl. 100.	—	Id. 2 mois.	5/8 1/2 p
" " 250.	—	Rotterd. C. jours.	5/8 1/2 p
" " 500.	—	Id. 2 mois.	—
Polog. Lots fl. 500.	119 5/4	Paris. C. jours.	1/4 av
" " " 1000.	156 1/4	Id. 2 mois.	1/2 0/10 p
Bresil. E. L. 1854.	78 1/2	Id. 2 mois.	40/1
Espagne. Ardoin.	18 5/8 1/4	Londres. C. jours.	39/8
Dette passive 1854.	—	Id. 2 mois.	35 1/16
" différée.	—	Francfort. C. jours.	35 1/16
Danemarq. E. Not.	96	Id. 5 mois.	35 1/16
Dito à L.	74 1/4	A Bruxelles et Gand.	1/4 0/10

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole a été moins recherchée aujourd'hui elle a même fait un mouvement rétrograde, ouvert à 48 5/8. Le cours en est descendu à 44 A au comptant et P au 12 courant. Les primes très-offertes. Peu ou point d'affaires en actions Industrielles. Les Belges 5 0/10 recherchés de 101 5/8 à 5/4 les 5 et 4-0/0 par contre offerts à la cote.

BRUXELLES, LE 9 AOUT.

Dette active 2 1/2	55 3/4	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 1/2	Tapis.	—
Fin courant.	—	Per d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	91 5/4	Mutualité.	104 1/4
Id. de 57 mil.	71 5/8	S.-C. Bruges.	—
Act. de 1852 (4).	750	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	—	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	110	Bornage.	—
S. de Comm. de C.	—	Houyoux.	—
B. de Belgique			